

Message sur forum de Droit - infos

Par **Cabalou12**, le **07/01/2017** à **19:57**

Bonsoir,

Je souhaite une bonne année à tous ceux qui liront ce message, que bonheur et santé soient bons pour vous pour cette année 2017.

Je viens à vous sur ce forum de Droit car une connaissance à moi à un soucis... Il a été mêlé à une histoire de vol avec un ami à lui et il s'est permis de raconter son histoire sur un forum de droit (autre que celui-ci) et il se demande si il risque quelque chose ou non sachant que c'est consulté par des autorités, des avocats et autre. D'autant plus qu'à l'heure actuelle son histoire a été réglée à l'amiable, il n'y a pas eu de plainte, pas de procès ni quoi que ce soit de rapporté et ça il ne l'a pas spécifié sur ses posts car au temps où il les a écrit, c'était pas encore réglé...

Ma question est la suivante: est-ce qu'une enquête peut être lancée par rapport à ses posts sur ce forum de Droit ?

Sachant que de nombreuses personnes parlent de leurs histoires de vols, d'harcèlement, d'agression ou autre sur ce type de forum pour trouver des réponses...

Je reste dans l'attente de vous lire, j'espère avoir une réponse assez rapidement,

Cordialement

Par **Camille**, le **07/01/2017** à **21:34**

Bonsoir,

Petit rappel :

[citation]6) N'oubliez pas que Juristudiant est un forum étudiant. De ce fait nous ne sommes pas habilités à répondre aux demandes de conseils juridiques personnels. Les réponses que nos utilisateurs fourniront à de telles questions ne sauraient en rien engager leur responsabilité ou celle des administrateurs et modérateurs du site, et ne remplaceront jamais les conseils avisés d'un professionnel. [/citation]

A part ça, oui, un procureur de la République peut se saisir de toute information, sous quelque forme que ce soit. Cela dit, sauf à avouer, sur ce forum, avoir volé la Joconde ou le Koh-i-Noor ou d'avoir braqué Kim Kardashian, peu probable qu'il y ait une suite...

Par **Cabalou12**, le **07/01/2017** à **22:26**

Merci pour votre réponse qui m'est utile. Oui mais si un procureur se mettait à s'occuper de ce genre de truc (propos dis par un internaute sur un forum de droit) il n'aurait pas fini d'entamer les enquêtes avec tout les forums de droit qui existent et les propos qui s'y suivent (agressions, vols, menaces, insultes ou autre...).

Que voulez vous dire par "sauf à avouer, sur ce forum" ? Sur un autre forum de droit c'est possible qu'il y ait suite alors que sur celui ci non ?

En attente de vous lire,

Cdt

Par **Camille**, le **08/01/2017** à **00:18**

Re,

Quand je parle de "ce forum", je parle de celui où a posté votre... ami.

[citation]mais si un procureur se mettait à s'occuper de ce genre de truc [/citation]
Son supérieur hiérarchique lui dirait certainement : "*Euh, dites donc, cher François, vous n'avez rien d'autre à f...aire de plus urgent ?*"

[smile17]

Par **Isidore Beautrelet**, le **08/01/2017** à **11:08**

Bonjour

Si votre ami n'a fait qu'énumérer les faits, sans donner de noms, il n'y a pas de raison d'être inquieté.

Par **Cabalou12**, le **08/01/2017** à **11:44**

Oui après je me doute que les tribunaux ont d'autres choses beaucoup plus importantes. Oui il a raconté son histoire de vol à laquelle il est mêlée et il n'a donné aucun nom, aucun lieu ni quoi que ce soit.

Merci pour vos réponses.

Par **Cabalou12**, le **08/01/2017** à **18:48**

Je reviens vers vous à nouveau: j'ai découvert que mon message posté a été posté sur ce forum <https://www.mieuxsedefendre.com/>

C'est normal ???

Cordialement

Par **Isidore Beautrelet**, le **09/01/2017** à **12:29**

Bonjour

De quel message parlez- vous ?

Par **Camille**, le **09/01/2017** à **17:24**

Bonjour,

[citation]Je reviens vers vous à nouveau: j'ai découvert que mon message posté a été posté sur ce forum <https://www.mieuxsedefendre.com/>

C'est normal ???

[/citation]

Votre lien n'y conduit pas directement. Faut-il qu'on fouille le site pour le trouver ???

[smile17]

Par **Cabalou12**, le **09/01/2017** à **20:24**

Bonsoir

Voici le lien plus exact: <https://www.mieuxsedefendre.com/bonsoir-je-souhaite-une-bonne-annee-a-tous-ceux-qui-liront-ce-message-quebonheur-et-sante-soient-bons-pour-vous-pour-cette-annee-2017-je-viens-a-vous-7280/>

Par **Isidore Beautrelet**, le **09/01/2017** à **22:16**

Bonsoir

Je peux vous assurer que ce n'est pas nous qui avons créé un message sur ce site avec lequel nous n'avons rien à voir.

[fluo]**Est-ce que vous avez posté sur d'autres forums ??**[/fluo]

Si ce n'est pas le cas , alors ça veut dire qu'une chose : c'est le site mieuxsedefendre qui s'est

permis de copier/coller votre message, on sait trop pourquoi.

Vous devriez essayer de contacter quelqu'un du site. Je vais le faire aussi.

Par **Camille**, le **09/01/2017** à **22:21**

Bonsoir,

Demandez-leur donc ce qu'est exactement qu'un "contributeur-externe"...

A titre perso, site dont je me méfierais un peu (voir les CGU).

Par **Cabalou12**, le **10/01/2017** à **15:05**

Bonjour,

Je vous crois quand vous dites que c'est pas vous. Le seul forum où j'ai publié c'est celui ci dont c'est eux qui ont copié/collé le message et je me rends compte qu'ils font ça pour beaucoup de messages aussi bien sur votre forum de droit que sur d'autres.

J'ai pu également lire un article d'un plaignant comme quoi ils se permettaient de faire cela sans les accords des autres. J'ai envoyé un mail comme quoi j'étais furieux mais aucune réponse depuis quelques jours. Ca ne m'étonne pas.

Par **Camille**, le **10/01/2017** à **15:44**

Bonjour,

Ben oui mais... site qui, sans le dire très clairement, se veut de droit français et, en fouillant bien :

[citation]2. Exploitant des Services

Les Services sont exploités par la société LegalUP Technologies Ltd, ses filiales ou sociétés affiliées, dont le siège est situé **[s]1201 Orange Street, Suite 600, 19801 WILMINGTON, Delaware, US[s]** (ci-après : « MIEUX SE DEFENDRE », une marque déposée).[/citation]

Par **Cabalou12**, le **10/01/2017** à **17:40**

En d'autres termes vous pouvez me dire quoi ?

Par **Isidore Beautrelet**, le **11/01/2017** à **08:17**

Bonjour

Voici la réponse que j'ai reçu

[citation] Bonjour,
Merci pour votre message.

Pour qu'un message apparaisse sur l'un de nos sites, il suffit qu'il ait été posté sur un site, forum, etc. que nous contrôlons ou avec lequel nous avons des liens commerciaux (affiliation, trafic redirection, etc.).

N'hésitez pas à inviter votre ami à nous contacter directement et peut-être nous serons à même d'identifier avec elle d'où vient le message. Nous pouvons également cacher le message en question sur le site MieuxSeDefendre.com mais cela n'enlèvera pas le message à la source.

Cordialement
[/citation]

Je vais demander à Kern notre développeur si nous avons effectivement des liens avec ce forum.

Par **Cabalou12**, le **11/01/2017** à **12:43**

Bonjour,

Merci pour votre recherche et d'avoir pris le temps de vous renseigner.

Comment vous les contacter svp ?

Cordialement

Par **Isidore Beautrelet**, le **11/01/2017** à **13:28**

Bonjour

Vous allez sur l'accueil du site, tout en bas de la page vous cliquez sur "contact". On vous propose de remplir un formulaire et ils vous répondront par e-mail.

Par **Cabalou12**, le **11/01/2017** à **13:29**

C'est ce que j'ai fait deux fois ... J'ai toujours pas de réponses ...

Par **Isidore Beautrelet**, le 11/01/2017 à 14:00

Bonjour

Patientez encore un peu.

Par **Cabalou12**, le 13/01/2017 à 18:35

Bonjour,

D'accord merci pour vos réponses.

Question hors sujet, lorsque plainte est déposée, elle met combien de temps à être traitée par le Procureur de la République ?

Merci d'avance?

Par **Olivier**, le 13/01/2017 à 20:03

Un certain temps

Par **Cabalou12**, le 13/01/2017 à 20:33

Merci pour votre réponse mais c'est pas assez précis ...

Pouvez vous me communiquer d'autres réponses?

Cordialement

Par **RachelC**, le 13/01/2017 à 21:25

Bonjour,

Impossible de vous donner une réponse plus précise. Tout dépend de l'affaire. Olivier a bien répondu, ça prend du temps en général et plus l'affaire est minime plus ça sera long.

Par **Cabalou12**, le 14/01/2017 à 10:22

Bonjour.

Entendu, merci pour toutes vos réponses.

Cordialement

Par **Cabalou12**, le 14/01/2017 à 10:43

Une dernière chose hors sujet avant de quitter le forum: si je dépose une plainte pour telle ou telle raison qui constate une infraction pénale, une enquête est immédiatement déclenchée après ma plainte enregistrée ou la plainte est envoyée seule au Procureur ?

Cordialement

Par **RachelC**, le 14/01/2017 à 14:40

Bonjour,

Étant publiciste, je n'ai que de souvenirs assez flou de mes cours de droit pénal mais il me semble qu'une enquête n'est pas déclenchée automatiquement. Le Procureur peut choisir de classer l'affaire.

J'espère ne pas me tromper.

Par **Isidore Beautrelet**, le 14/01/2017 à 15:49

Bonjour

Normalement c'est le Procureur qui décide de poursuivre ou non. Toutefois, la victime peut toujours forcer l'action publique soit par une citation directe soit par une plainte avec avec constitution de partie civil.

La citation directe permet à la victime de saisir directement le tribunal mais elle n'est possible que dans des cas limités. Pour en savoir plus <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1455>

La plainte avec avec constitution de partie civil : la victime saisi le juge pour qu'il ordonne le déclenchement de l'action publique. Pour en savoir plus <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F20798>

Par **Cabalou12**, le 14/01/2017 à 17:33

Merci pour vos réponses. Oui, mais lorsque la plainte de la victime est enregistrée, la gendarmerie procède à des recherches, une enquête afin d'en savoir plus et établit un compte

rendu qu'elle transmet au Procureur non ?

Cordialement

Par **Armel Gandji**, le **15/01/2017** à **13:35**

Salut on n'appelle pas ça un compte rendu rendu mais plutôt un procès verbal PV c'est à l'aide de celà que le Procureur va prendre connaissance de l'affaire.

Par **Isidore Beautrelet**, le **15/01/2017** à **14:14**

Bonjour

Tout d'abord je confirme Armel Gandji, le terme exacte est procès verbal.

Ensuite lorsque vous déposez une plainte, le gendarme ou le policier retranscrit tout ce que vous lui dites dans un procès verbal. Ce document est envoyé au Procureur, qui dirige la phase d'enquête. A l'issue de cette phase d'enquête, il peut décider de déclencher ou non des poursuites.

<http://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/justice/fonctionnement/justice-penale/comment-declenche-affaire-penale.html>

Par **Cabalou12**, le **15/01/2017** à **16:27**

Merci pour vos réponses.

Donc le plaignant qui dépose plainte raconte tout à un gendarme ou policier qui enregistre sa plainte. Après avoir pris connaissance de cette plainte, est ce que la gendarmerie mène une enquête ou des recherches pour appuyer la plainte (ou non) du plaignant ?

Je sais pas si je me fais bien comprendre...

Cordialement

Par **Xdrv**, le **15/01/2017** à **21:57**

Bonjour Cabalou, pour avoir passé deux semaines dans un cabinet d'avocats il me semble avoir compris certaines choses.

Comme l'a dit Isidore, le Procureur diligente l'enquête. En général il sera effectivement demandé aux gendarmes de faire des recherches afin de retracer les faits du plus précis qu'ils peuvent.

Toutefois l'enquête varie naturellement selon le type d'affaires. Certaines affaires dont l'enquête est en cours depuis 1 an n'ont, dans leur dossier, que les auditions de l'accusé et les procès verbaux de transport et de détention ! A l'inverse dans certaines affaires le dossier équivaut, au bout de deux semaines, à l'intégrale des encyclopédies "Tout l'univers".

Pour répondre simplement à votre question tout dépend du type de plainte. Je porte plainte contre vous car vous m'avez pas rendu mes 2 centimes que je vous réclame depuis 6 mois, on va me remercier gentiment et ce sera classé sans suite, sans enquête....

Par **Cabalou12**, le **15/01/2017** à **22:51**

D'accord je vois, je vous remercie pour votre réponse, elle est vraiment précise.

D'accord, et si c'est une plainte pour vol (un vol de voiture par exemple, je sais pas, ou un vol à l'étalage)?

Cordialement,

Par **Xdrv**, le **15/01/2017** à **23:05**

Consultez ces deux sites ils devraient vous aiguiller :)

<https://justice.ooreka.fr/astuce/voir/293015/apres-un-depot-de-plainte-que-se-passe-t-il>

<http://www.centrelavi-ge.ch/index.php?q=victimes-que-faire/violences-sexuelles/la-denonciation-et-la-plainte-la-qualite-de-partie-plaignan-0>

Le second lien traite à la base des violences sexuelles mais la procédure est globalement la même SAUF ERREUR DE MA PART

Par **Cabalou12**, le **16/01/2017** à **19:32**

Merci pour l'ensemble de toutes vos réponses.
Vous m'avez vraiment aidé.

Cordialement.

Par **LouisDD**, le **16/01/2017** à **20:13**

Bonsoir

D'ailleurs marcu13, ça me fait penser : tu me dois encore mes 2 centimes...

Désolé, je me sentais d'humeur blagueuse...

Bonne soirée et merci aux intervenants !

Par **Cabalou12**, le **03/02/2017** à **19:50**

Bonsoir.

Je reviens à vous pour une interrogation que se pose mon amis. Pour en revenir au fameux message qu'il avait posté sur ce forum où il cherchait des réponses et de l'aide, il a indiqué qu'il voulait rentrer dans la sécurité civile en tant que sapeur pompier me semble t-il ... Vous m'aviez précédemment dit que si aucune date, lieu et nom n'était donné dans ses commentaires, très peu de chances qu'une autorité décide de poursuivre mon ami si elle voyait le message sur ce forum de droit ... Avec le fait d'avoir dit qu'il souhaitait être dans la sécurité civile, votre réponse reste la même où une autorité peut en effet s'y intéresser ?

Merci d'avance,

Par **Isidore Beautrelet**, le **04/02/2017** à **08:27**

Bonjour

C'est encore une information assez vague. Et très franchement, je pense que le procureur de la République à d'autres chats à fouetter.

Par **Cabalou12**, le **04/02/2017** à **08:45**

Je me doute bien qu'il a des préoccupations plus urgentes et importantes. Merci.